

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

82.219  
Objet

**Z.A.E.C.  
Aliénation de terrain  
au profit de MM. TURPIN  
Désistement des  
acquéreurs.**

DATE DE CONVOCATION

10 DECEMBRE 1982

DATE D'AFFICHAGE

10 DECEMBRE 1982

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 27

Nombre de présents ..... 23

Nombre de votants ..... 25

IR \_\_\_\_\_

CONTRE \_\_\_\_\_

ABSTENTIONS \_\_\_\_\_

**UNANIMITE**

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt deux  
le dix sept décembre à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD,  
BOUTET, BUJARD, BOUCHET, DUFOUR, BERLAND, BOISARD, BOULAN,  
BROTREAU, CABAL, COLLE, DUFEIL, GUICHAOUA, MONTRON, NAULIN,  
PAPEAU, PELLETIER, POUMAILLOUX, Mme TACQUET, M. TETARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par M. FABER  
MAURELLET par M. DUFEIL

Absents : MM. POUGET, VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

**M. le Rapporteur expose :**

Par délibération en date du 4 Décembre 1981, le Conseil  
Municipal a décidé d'aliéner au profit de MM. TURPIN Guy et Michel  
(Menuisier et Serrurier) une parcelle de terrain d'une superficie  
de 1.500 m<sup>2</sup>, sise dans la Z.A.E.C.

Aux termes d'une lettre en date du 1er Décembre 1982,  
MM. TURPIN ont fait part de leur intention d'annuler cette acquisi-  
tion, motivée par une impossibilité de financement.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se pro-  
noncer favorablement sur ce désistement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur

Vu la lettre de MM. TURPIN en date du 1er Décembre 1982,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
ROCHEFORT, LE  
24 DEC. 1982  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

./.

DECIDE :

- d'accepter le désistement de MM. TURPIN Guy et Michel pour l'acquisition d'une parcelle de terrain de 1.500 m2 sise dans la Z.A.E.C. moyennant la somme de QUARANTE CINQ MILLE FRANCS (45.000 Frs) hors taxes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire

l'Adjoint Délégué,

